

Contexte

La directive inondation prévoit la mise en œuvre d'une démarche de réduction des conséquences négatives des inondations, actualisée tous les 6 ans, dans chaque grand bassin hydrographique français. Sur le bassin Loire-Bretagne, le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) a été arrêté à la fin de l'année 2015. Il intègre une liste de territoires à risque important d'inondation (TRI) où des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), doivent être élaborées avant la fin de l'année 2016, au-delà des mesures générales de gestion du risque d'inondation définies au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Au vu des enjeux implantés dans la zone inondable (population exposée, vulnérabilité de certaines formes d'habitat, concentration d'activités économiques...), le val d'Orléans et son agglomération ont été identifiés comme l'un des 22 territoires à risque important du bassin Loire Bretagne.

Le 20 février 2015, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté les objectifs de la stratégie locale du TRI d'Orléans :

- 1 - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- 2 - Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- 3 - Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 4 - Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- 5 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées,
- 6 - Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Pour intégrer l'interdépendance des systèmes d'endiguement le périmètre de la stratégie locale regroupe les vals de l'orléanais (la Bouverie, Orléans, Bou, Chatéauneuf, Ouzouer, Sully, Dampierre).

La méthodologie d'élaboration de la stratégie locale arrêtée en concertation avec les collectivités repose sur l'association de l'ensemble des parties prenantes avec un comité de pilotage, un comité technique, et 4 ateliers thématiques consacrés à :

- l'aménagement du territoire,
- la gestion de crise et post crise,
- le système d'endiguement,
- la connaissance et l'information.

Feuille de route de l'atelier « aménagement du territoire »

La réflexion de cet atelier portera sur la déclinaison des objectifs n°1 « Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues » et n°2 « Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque » du plan de gestion du risque d'inondation du bassin Loire Bretagne.

Après une analyse des enjeux et des mesures déjà en place sur cette thématique, les participants feront des propositions de dispositions, en identifiant les porteurs de projets potentiels, les échéances des actions à conduire, pour compléter les mesures en place.

Cadre proposé

Mesures déjà engagées sur le périmètre de la SLGRI se rapportant aux objectifs n°1 et n°2 du PGRI

Mesure	Porteurs	Objectif PGRI	Observation
Mise en place de PPRi	État	1 et 2	Révision en cours sur le périmètre de la stratégie des premiers PPRi (Révision des PPRi du val d'Orléans approuvée en 2015)
Intégration risque dans les documents d'urbanisme	Communes/ EPCI	1 et 2	Annexion des PPRi sous la forme de servitudes dans les documents d'urbanisme
Entretien et restauration du lit de la Loire	État	1	Programme annuel défini en concertation avec les parties prenantes
Suivi de l'évolution du lit	État	1	Suivi assuré au niveau de la DREAL, pour définir les opérations de restauration du lit de la Loire
Étude pilote d'aménagement résilient du quartier Val ouest à Orléans	Ville d'Orléans	2	Constitution d'un groupe de travail animé par la ville d'Orléans avec la participation de l'agglomération, l'agence d'urbanisme, le CEPRI, le CEREMA et la DDT.
Étude de formes urbaines dans le Loiret et leur efficacité en matière de résilience à l'inondation	Agence d'urbanisme	2	Étude générale explorant la résilience pour les inondations de toutes origines
Potentialités en termes d'exploitation de champs d'expansion de crues	EP Loire	1 et 2	Analyse, à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents, des potentialités en termes d'exploration de champs d'expansion de crues : détermination d'une typologie de zones d'expansions de crues existantes et potentielles (critère d'opportunité et de faisabilité), définition et expérimentation sur le territoire à étudier des espaces propices à l'exploitation de champs d'expansion.
Intégration du volet prévention des inondations en lien avec les préconisations du SAGE Val Dhuy Loiret	EP Loire / CLE du SAGE	1 et 2	

Pistes de mesures complémentaires pour répondre aux objectifs n°1 et n°2 du PGRI :

Mesure	Acteurs concernés	Objectif PGRI	Motivation de la mesure
Poursuite de la révision des PPRi	État	1 et 2	Poursuite de la révision du PPR des vals de Sully, Ouzouer, Dampierre pour intégrer la meilleure connaissance des risques.
Actualisation du risque dans les documents d'urbanisme	Communes / EPCI	1 et 2	Annexion du PPR des vals de Sully, Ouzouer, Dampierre dans les documents d'urbanisme.
Préparation d'une stratégie de renouvellement urbain en zone inondable.	Agence d'urbanisme / EPCI / Communes	2 (3 et 6 aussi)	A l'échelle du périmètre de la stratégie locale, près de 75 000 personnes vivent en zone inondable. Les dommages aux biens implantés sont estimés 1,8 milliard d'euros. Les zones urbaines, où se concentrent les enjeux, doivent évoluer à moyens et longs termes pour offrir une meilleure résilience à l'inondation et réduire le coût des dommages. La définition de principes d'évolution contextualisés sur les vals de l'orléanais, permettrait de nourrir la réflexion lors de l'élaboration des documents d'urbanismes et d'aménagement du territoire.
Réflexions sur l'entretien et la gestion des fossés dit « jurés »	Communes, Agglo, Syndicat de riverains du Loiret	1 et 2	Enjeu en termes d'inondation, à la fois par le rôle de drainage des eaux pluviales des fossés jurés mais également par leur rôle dans la vidange des vals après leur inondation par un débordement de la Loire.